

**COMPTE-RENDU DE**  
**REUNION DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**

**Séance du 24 juin 2013**

**L'an deux mille treize, le vingt quatre du mois de juin, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Roger MILAN, Maire.**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18**

**Date de convocation du conseil municipal : 17 juin 2013**

**Etaient présents :** Roger MILAN, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN, Colette BOUVRY, André HOURDRY, Jean-Paul GUILLON, Béatrice NOUVEAU, Véronique RUFIN, Ludovic MORIN, Charles HUYART, Denise MARQUIS, Georges VAN LANDEGHEM, Fabienne MARECHAL, Guillaume GARDON, Marie-Louise RINZLER-DENISART.

**Absents excusés :** - Lionel DE VISCH (Pouvoirs. HENNEQUIN)  
- Patricia VERGNET (Pouvoir J.P. GUILLON)  
- Gérard MURAT (Pouvoir P. CARQUIN)

**Secrétaire de séance :** Colette BOUVRY.

La séance est ouverte à 20 H 05.

**Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 12 avril et du 22 mai 2013**  
Véronique RUFIN trouve que les comptes rendus ne reflètent pas les Conseils Municipaux.

**Compte-rendu du 12/04/2013 :**

Pierre CARQUIN souhaite rappeler qu'il n'est pas d'accord sur le nombre des jours francs.  
Roger MILAN répond que la Sous-Préfecture nous a confirmé la conformité de cette convocation.

Pierre CARQUIN n'est pas d'accord sur la phrase qui a été écrite au sujet de l'entretien du portail de WOLLNER.

Monsieur le Maire répond que la rédaction a été faite par le Secrétaire de séance, et qu'il avait compris la même chose.

Pierre CARQUIN aurait souhaité qu'il soit noté sur le compte-rendu : concernant la question de l'acquisition d'un terrain derrière la Mairie, il avait été évoqué la possibilité d'en faire un jardin.

Le compte-rendu du 12 avril 2013 est approuvé par 11 voix pour, 2 voix contre (P.CARQUIN - Pouvoir de P. CARQUIN) et 5 abstentions (S.HENNEQUIN - Pouvoir S. HENNEQUIN - JP.GUILLON - Pouvoir JP GUILLON - V. RUFIN).

**Compte-rendu du 22/05/2013 :**

M. CARQUIN aurait souhaité que son intervention sur les travaux Chemin de la Champaille soit notée : Concernant le bas du Chemin de la Champaille, il va falloir trouver une solution

pour faire cohabiter voitures et piétons (en montant). Endroit très resserré étant donné les constructions existantes. Il faudrait que les piétons soient protégés.

Le compte-rendu du 22 mai 2013 est approuvé par 14 voix pour et 2 voix contre (P. CARQUIN - Pouvoir P. CARQUIN) et 2 abstentions (S. HENNEQUIN - Pouvoir S. HENNEQUIN).

### Répartition des sièges au sein de la C4 à compter de mars 2014

Monsieur le Maire expose que lors du Conseil Communautaire qui s'est tenu le 26 mars 2013, les conseillers communautaires ont pris une délibération proposant une nouvelle répartition des sièges au sein de la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne, à compter de mars 2014.

Ils ont opté pour une répartition selon un accord local qui fixe à 43 représentants au lieu de 56 actuellement.

Vous trouverez ci-dessous, la répartition proposée par la C4 :

COMMUNES	POPULATION TOTALE 2009 VALIDITE 01/01/2012	REPARTITION
BEZULEGUERY	259	1
CHARLY SUR MARNE	2739	6
CHEZY SUR MARNE	1327	3
COUPRU	186	1
CROUTTES SUR MARNE	645	2
DOMPTIN	673	2
ESSISES	430	1
LA CHAPELLE SUR CHEZY	281	1
L'EPINE AUX BOIS	259	1
LUCY LE BOCAGE	175	1
MARIGNY EN ORXOIS	462	1
MONTFAUCON	181	1
MONTREUIL AUX LIONS	1 396	3
NOGENT L'ARTAUD	2 137	5
PAVANT	799	2
ROMENY SUR MARNE	487	2
SAULCHERY	658	2
VENDIERES	153	1
VEUILLY LA POTERIE	138	1
VTEILS -MAISONS	1052	3
VILLIERS -SAINT DENIS	1 051	3
TOTAL	15488	43

Ludovic MORIN explique que la Commune de NOGENT-L'ARTAUD aura plus de poids, car elle conserve un nombre identique de Conseillers Communautaires, alors que le total des Conseillers a diminué.

Pierre CARQUIN souhaite préciser que plusieurs choix ont été proposés : dont un avec 42

conseillers communautaires, ce qui laissait un nombre égal de conseillers à la Commune de Charly-sur-Marne et celle de Nogent-L'Artaud. Cette solution aurait été plus intéressante pour notre Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 2 voix contre (P. CARQUIN - Pouvoir P. CARQUI-N) et 6 abstentions (S. HENNEQUIN - Pouvoir S. HENNEQUIN - C. BOUVRY - JP. GUILLON - Pouvoir JP. GUILLON - V. RUFIN), adopte la répartition des sièges telles que proposée ci-dessus.

### **Révocation de l'autorisation accordée par le Conseil Municipal du droit de passage piétons derrière la Mairie**

Concernant l'affaire, portée au Tribunal (Commune de NOGENT-L'ARTAUD c/ M.et Mme BOQUET Zoubir), une expertise a été instruite par le Cabinet Thierry COMBLE.

Suite au rapport d'expertise, l'avocat de la Commune souhaiterait que le Conseil Municipal réétudie l'autorisation qu'il avait donnée à un administré de bénéficier d'un passage piéton sortant sur le parking derrière la Mairie.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention (Pouvoir P. CARQUIN : Pas d'information suffisante sur ce dossier) accepte de révoquer l'autorisation accordée par délibération N°55/99 du 7 juillet 1999.

### **Maîtrise d'œuvre : Réfection rue Lambin**

Une opération budgétaire a été votée lors du vote du Budget Primitif 2013 :

1309-RUE LAMBIN.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Proposition INFRA ETUDES : 6,3% du montant hors taxe des travaux :

Montant des travaux : 192.000,00 € H.T.

Soit coût de la maîtrise d'œuvre : 12.096,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et une voix contre (Pouvoir Pierre CARQUIN), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec INFRA ETUDES.

### **Maîtrise d'œuvre : Divers travaux de voiries et drainage**

Une opération budgétaire a été votée lors du vote du Budget Primitif 2013 :

1301-VOIRIES 2013.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Proposition INFRA ETUDES : 6,3% du montant hors taxe des travaux :

Montant des travaux : 92.000,00 € H.T. Soit coût de

la maîtrise d'œuvre : 5.796,00 € H.T.

Des travaux sont prévus : Parking des Longs Prés, trottoirs Rue Ernest Vallée (côté pair), trottoirs La Croix Bourdon, Aménagement rue de la Fontaine des Saules, Carrefour de la Libération, réfection de nids de poules sur diverses voiries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec INFRA ETUDES.

### **Courrier de M. VIVIER Dominique : Proposition d'achat d'un chemin Communal**

Un propriétaire exploitant de la Commune propose au Conseil Municipal :

- soit d'acheter un chemin communal au prix de 5.300,00 €/ha
- soit de le louer moyennant un loyer de 180,00 €/ha annuel. Monsieur le

Maire donne lecture de son courrier.

Sylviane HENNEQUIN demande s'il s'agit du même propriétaire de part et d'autre du chemin concerné. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit bien de deux propriétaires différents.

Sylviane HENNEQUIN estime que le fait qu'il y ait deux propriétaires différents peut engendrer des problèmes.

Monsieur le Maire donne les chiffres. En cas de location, cela reviendrait à 30,06 €/an. Et en cas de vente : 901,00 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur VIVIER a déjà endommagé par deux fois « La Croix de la Meule », sans même en avertir la Mairie.

Véronique RUFIN s'interroge sur l'entretien des chemins ruraux : A qui incombe l'entretien ?

Monsieur le Maire répond que la Commune, si elle commence à entretenir un chemin, doit continuer son entretien.

Georges VAN LANDEGHEM estime que ce terrain ne sert à rien.

Béatrice NOUVEAU s'interroge : L'autre propriétaire peut-il accéder à son champ sans ce chemin ?

Pierre CARQUIN informe le Conseil Municipal qu'une commune a été condamnée parce qu'elle avait laissé des riverains investir des chemins communaux.

Monsieur le Maire estime que s'il n'y a pas d'intérêt communal, il ne faut pas revendre un terrain ou chemin communal.

Véronique RUFIN pense qu'il y a une troisième solution : ni vente, ni location, conserver le chemin communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est contre la vente par 15 voix contre la vente, 2 voix pour la vente (G. VAN LANDEGHEM - G. GARDON) et une abstention (A. HOURDRY).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est contre la location par 17 voix contre la location et une abstention (A. HOURDRY).

### **Autorisation au Maire de signer une convention d'assainissement pour les travaux de P.V.R. / Champaille Champ de Tir**

Suite à une réunion de coordination et de préparation de chantier, concernant les travaux de P.V.R., le Syndicat d'assainissement propose au Conseil Municipal de signer une convention qui permettra de confier la maîtrise d'ouvrage à la Commune.

Cette convention prévoit que le coût des travaux d'assainissement sera supporté intégralement par le Syndicat.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux sont reportés au 20 Août 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

### **U.S.E.D.A. : Eradication de 44 ballons fluorescents: Hameaux La Grande Mazure, La Genestre, La Férotterie, Le Mesnil Haut, La Meule, La Charnoye**

Suite aux nouvelles dispositions concernant la subvention attribuée à la rénovation de l'éclairage public, il est proposé au Conseil Municipal l'éradication de 44 ballons fluorescents :

Hameaux La Grande Mazure, La Genestre, La Férotterie, Le Mesnil Haut, La Meule, La Charnoye.

Montant du devis : 22.875,80 € H.T. Participation de

l'USEDA : 12.581,69 € H.T. Montant de la contribution de

la Commune : 10.294,11 € H.T.

André HOURDRY donne quelques explications concernant l'obligation des Communes de changer l'ensemble de ces ballons avant 2015, dans le cadre de la loi sur les économies d'énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et une abstention (Pouvoir P. CARQUIN) autorise 1e Maire à lancer ces travaux.

### **U.S.E.D.A. : Adhésion de la Ville de BOHAIN**

Le 28 novembre 2012, Le Comité Syndical de l'USEDA a accepté le principe de l'adhésion de la Ville de BOHAIN.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention (L. MORIN) décide d'accepter l'adhésion de la Ville de BOHAIN.

### **Convention d'intervention d'un Conseiller de prévention intercommunal**

La Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne a pris une délibération en date du 10 décembre 2012, concernant l'intervention d'un conseiller de prévention intercommunal.

L'agent est à la charge de 2 communautés de Communes (Charly-sur-Marne et Condé-en-Brie).

Le coût s'élèvera à 86,00 € par agent et par an à la Commune. C'est une mission obligatoire, concernant l'hygiène et la sécurité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention qui liera la Commune à la Communauté de Communes concernant cette mission.

Pierre CARQUIN intervient pour son pouvoir qui estime que le Conseil Municipal aurait pu être informé plus tôt.

Béatrice NOUVEAU s'interroge sur les coûts de formation de cet agent : ils seront pris en charge par ses employeurs, les 2 communautés de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention par 16 voix pour, une abstention (C. BOUVRY) et une voix contre (Pouvoir P. CARQUIN).

### **NOGENT LOISIRS-Subvention exceptionnelle**

Un cadet (BEHAR Alexandre) de l'Association NOGENT LOISIRS a réussi à se qualifier

pour les Championnat de France.

Cette compétition s'est tenue à GUERET dans la Creuse, les 18 et 19 mai 2013.

Jean-Claude TROCME, Président de l'Association demande une participation financière de la Commune pour les frais de déplacement occasionnés.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de 200,00 €.

André HOURDRY tient à préciser que certaines Associations ont de l'argent sur des livrets, et que par conséquent, ils n'ont pas forcément besoin de recourir à la Mairie pour des dépenses exceptionnelles, ils peuvent puiser dans leurs économies.

Plusieurs Conseillers municipaux sont d'accord avec lui : les Associations ne devraient pas thésauriser.

Jean-Paul GUILLON explique qu'il est judicieux pour une Association de prévoir des crédits au moment de sa demande de subvention, pour d'éventuelles dépenses exceptionnelles (exemple : présentation d'un membre à une compétition).

Véronique RUFIN pense que l'on peut faire un geste, mais se pose des questions quant au montant proposé.

Monsieur le Maire pense que c'est une somme honnête par rapport au déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le versement de cette subvention exceptionnelle, par 13 voix pour, 2 voix contre (A. HOURDRY - Pouvoir P. CARQUIN) et 3 abstentions (C. BOUVRY - JP GUILLON - V. RUFIN).

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

### **- Travaux de sécurité Théâtre de la Mascara :**

Suite au passage de la commission de sécurité, des travaux obligatoires sont à envisager dans les locaux du Théâtre de la Mascara.

Des devis ont été effectués par plusieurs entreprises. André HOURDRY donne quelques précisions concernant les commissions de sécurité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir une opération budgétaire : **1310 - TRAVAUX THEATRE MASCARA**

La décision modificative suivante est proposée :

- 020 - Dépenses imprévues : - 23.000,00 €

- 1310 - TRAVAUX THEATRE MASCARA : + 23.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et une abstention (Pouvoir P. CARQUIN) accepte cette décision modificative.

### **- Panneaux de signalisation routière :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir une opération budgétaire : **1311 - PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE.**

La décision modificative suivante est proposée :

- 020 - Dépenses imprévues : - 3.000,00 €

- 1310 - PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE : + 3.000,00 €

Il est prévu de sécuriser la sortie de l'E.H.P.A.D., rue Porteneuve. Les services de la D.V.D. se sont déplacés concernant cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et une abstention (Pouvoir P. CARQUIN) accepte cette décision modificative.

### Encaissement de chèque

Suite à un sinistre du 27/03/2012 (dommage sur potelets au 28, Grande Rue), un chèque d'un montant de 460,46 € établi par EURO ASSURANCE vient de nous parvenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement de ce chèque à l'unanimité.

DIA		
AA- n° 189.....	11 a 9 ça	Rue des Gravelles
AB- n° 447 .....	93 ça	40 bis Grande Rue
AB- n° 259p.....	3 a 90 ça	2 rue de l'Arquebuse
AB- n° 500.....	6 a 73 ça	4 rue de l'Arquebuse
AB- n°475 .....	43 ça	63 grande rue
AC- n° 99.....	587 m <sup>2</sup>	7 rue des vignes
AC- n° 100.....	423 m <sup>2</sup>	Les Crochets
AD- n° 82 .....	3 a 94 ça	35 rue des Tulipes
AB- n° 496	2a 76 ça	4 rue de l'Arquebuse

### Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs courriers de remerciements émanant de diverses Associations : « Nogent Historique » « Restes du Cœur » Anciens Combattants ».

Denise MARQUIS souhaite s'exprimer concernant les nuisances dues au nouveau commerce.

Véronique RUFIN demande si le dossier de révision du taux d'emprunt a été lancé ? Monsieur le Maire demande à l'un de ses Conseillers Municipaux de s'en occuper. Il faut convoquer M. Thierry SANCHEZ à une commission Finances.

Pierre CARQUIN s'étonne de voir toujours apparaître le nom de Jean-Pierre VINCENT, dans les commissions de la C.4.

Pierre CARQUIN fait part au Conseil Municipal de sa démission de la Commission Communication.

En ce qui concerne la distribution du « Ça vous concerne » de fin mars, Pierre CARQUIN explique qu'il avait informé le Vice-Président qu'il ne pouvait pas le distribuer.

Pierre CARQUIN intervient pour son pouvoir : Pourquoi la question de l'intervenant sur la Commune et de la convention avec la Gendarmerie n'a pas été mise à l'ordre du jour ?

Monsieur le Maire répond que le Commandant LELEU était venu présenter sa convention lors d'une réunion des Maires du Canton. Le ressenti de nombre d'élus était qu'il est délicat

et risqué de s'engager dans une responsabilité qui incombe à la gendarmerie. D'autre part, aucun support n'a été distribué.

La parole a été donnée au public : Un arrêté du Maire a été pris concernant les bruits sur la Commune, pourquoi n'a-t-on pas pris un arrêté pour les feux ?

La séance est levée à 22 H 35.

Le Maire



Roger MILAN.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Roger MILAN", written over a faint circular stamp.